

Circuit des remparts de Le Quesnoy



Visorando



Randonnée n°1557008

Une randonnée proposée par Parc naturel régional de l'Avesnois

Au cœur de la citadelle quercitaine, découvrez les ouvrages de défense élaborés sous Charles Quint et Louis XIV.

Durée :	1h10	Difficulté :	Facile
Distance :	3.98km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	12m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	12m	Région :	Avesnois
Point haut :	133m	Commune :	Le Quesnoy (59530)
Point bas :	119m		



Description

Parking : Place du Général Leclerc

(D/A) Quittez la place en direction de l'église, empruntez le jardin sur sa gauche et passez sous le beffroi. Prenez à droite la Rue du Maréchal Joffre et rejoignez l'Office de Tourisme.

(1) Empruntez le sentier à droite, entre l'Office de Tourisme et la Porte Fauroeux. Grimpez ensuite sur la gauche et suivez à droite le bord du Bastion Vert **prudence**. Pour les personnes sujettes au vertige, préférez le sentier du bas.

Rejoignez la Place Tournefort derrière le kiosque à musique. Dépassez le kiosque et descendez à l'intérieur des remparts au pied du demi-bastion du Château. Continuez sur 400m environ.

(2) Sur la droite, empruntez le passage voûté en briques pour découvrir le site du New Zealand Forces Memorial. Revenez sur vos pas, reprenez le passage et continuez à droite sur le sentier. Sur la contregarde, cheminez entre deux étangs.

Traversez la route (Avenue de la Libération) au niveau de la Porte Saint-Martin et poursuivez en face sur la contregarde, devant le bastion du même nom. Montez l'escalier, retrouvez la demi-lune de la Porte de Valenciennes.

(3) Coupez la route. De l'autre côté, descendez l'escalier en pierre et structure métallique au pied du monument aux morts. Cheminez dans le fossé, longez le demi-bastion du Château César puis l'imposant bastion Royal.

(4) Coupez la Rue Victor Hugo et continuez tout droit le long des remparts et de l'étang, au pied du Bastion Impérial. Après un coude à droite, en cul-de-sac, empruntez la galerie à gauche. Au bout, sortez et grimpez les escaliers avec **prudence** et suivez le sentier, sur la droite, jusqu'à une rue.

Avant la rue, prenez à droite le sentier. Au Stop, tournez à droite également. Entre le Stop et la Porte Fauroeux, faites le tour du square Daniel Vincent à droite puis retrouvez l'Office de Tourisme.

(1) Poursuivez tout droit puis virez à gauche à la mairie pour retrouver la Place du Général Leclerc **(D/A)**.

Informations pratiques

En période de pluie, le port de chaussures étanches est nécessaire.

Parking : place du Général Leclerc

Points de passages

- D/A Place du Général Leclerc**
N 50.246822° / E 3.637479° - alt. 131m - km 0
- 1 Porte Fauroeux**
N 50.246531° / E 3.640554° - alt. 130m - km 0.29
- 2 Mémorial Néo-Zélandais**
N 50.245811° / E 3.631443° - alt. 122m - km 1.23
- 3 Porte de Valenciennes**
N 50.251183° / E 3.63603° - alt. 123m - km 2.21
- 4 Bastion impérial**
N 50.248863° / E 3.641855° - alt. 131m - km 2.92
- D/A Place du Général Leclerc**
N 50.246788° / E 3.637516° - alt. 131m - km 3.98

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

Variantes : Circuits "À la découverte des arbres des remparts".

1/ Parcours 2km. Balisage Vert Même descriptif que pour le circuit principal jusqu'au point (1) inclus puis empruntez à droite le «passage» et aboutissez sur le site du New Zealand Forces Memorial. Face au monument néo-zélandais, prenez à droite. Passez sous l'arche de la Porte d'Honneur des Néo-zélandais, suivez le sentier jusqu'à la porte du château de Marguerite de Bourgogne et retrouvez ainsi la Place du Général Leclerc.

2/ Parcours 2km. Balisage Vert. Même descriptif pour le départ.

Attention : ne suivez plus les informations à partir du point (1).

Engagez-vous dans le sentier à gauche avant la porte Fauroeux. Suivez celui-ci jusqu'au mur avec des arcades, puis empruntez l'escalier. Parcourez les remparts sur le haut puis redescendez.

Tournez à droite dans la Rue de la Gare et cheminez sur le premier sentier à droite. Puis reprendre le descriptif du circuit principal à partir du point (4).

A proximité

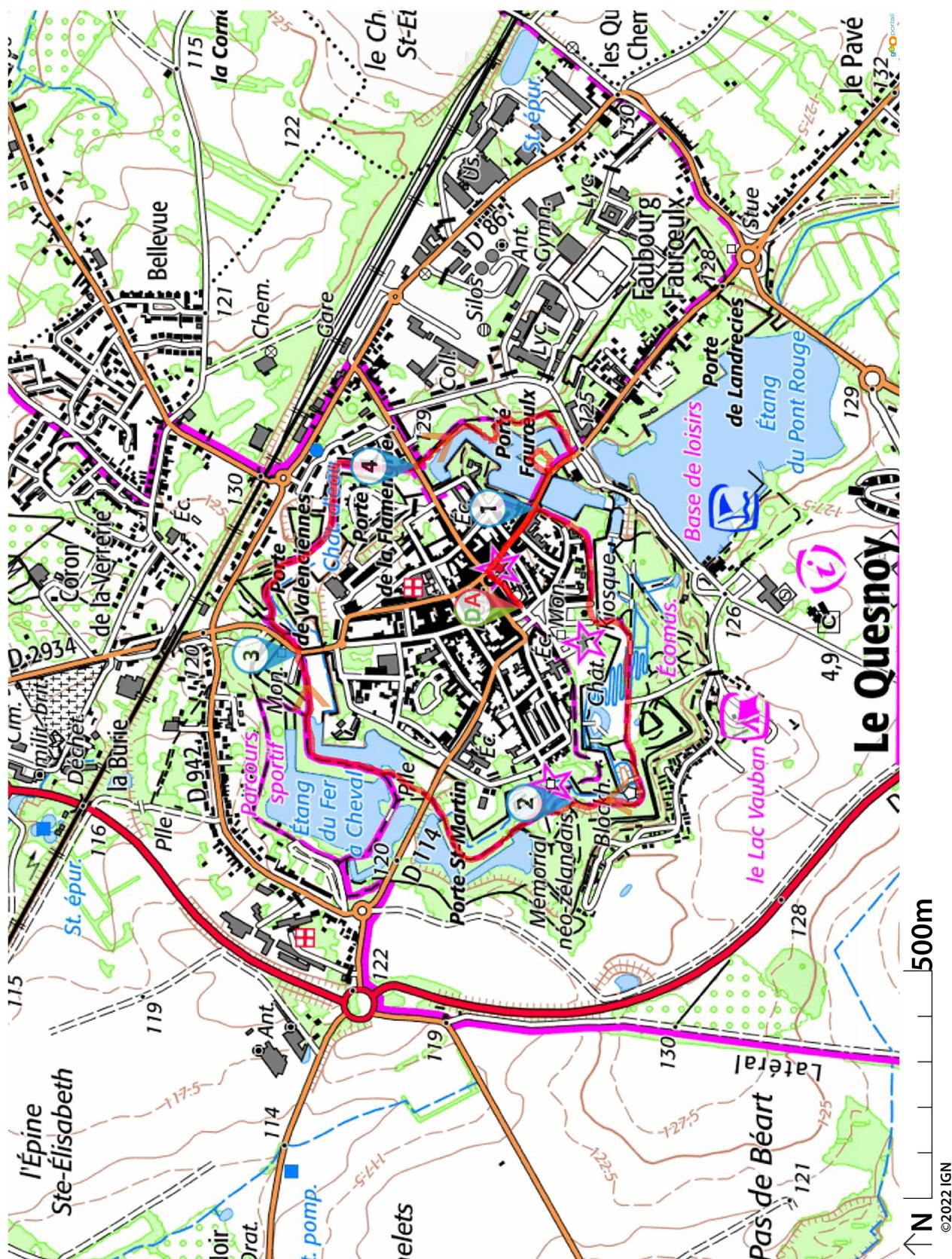
[Le Quesnoy](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-remparts-de-le-quesnoy/>

En savoir plus : Parc naturel régional de l'Avesnois - 4 cour de l'abbaye B.P. 11203

Email : annie.troin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.